

Valorisation du plan d'eau d'Osselle

Rapporteur : M. Yves TARDIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n° 11		Bureau	
séance du 17/11/04	favorable	séance du 2/12/04	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2004 Imputation : 65714.95	Solde disponible : 55 000 € Montant de l'opération : 24 500 € Solde après opération : 21 500 €

I Définition et inscription au Contrat d'Agglomération d'un projet concerté

En 2003, afin de veiller à une bonne coordination des projets de mise en valeur des plans d'eau d'Osselle et de Saint Vit, un groupe de travail et de concertation s'est mis en place composé de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), de la Communauté de Communes du Val St-Vitois (CCVSV), des Communes d'Osselle, Saint-Vit, et Roset-FLuans.

Fin 2003, le groupe de travail a validé un schéma d'intervention sur les sites se déclinant dans un premier temps par des aménagements indispensables sur 2004-2005 portant sur :

- des aménagements minimums pour un accueil de qualité sur le site d'Osselle (commune d'Osselle),
- des aménagements minimums permettant un accueil sécurisé sur le site de St-Vit (CCVSV ou communes concernées),
- le renforcement des liens entre les deux sites à travers les liaisons douces (schéma circuits pédestres et VTT CAGB, véloroute du CG25).

Fin 2003, le projet de valorisation des plans d'eau d'Osselle tel que décrit ci-dessus a été inscrit au Contrat d'Agglomération 2004-2006. Le financement prévisionnel de la CAGB inscrit au Contrat d'Agglomération se monte à 55 000 €.

II Mise en œuvre du projet

Au cours du premier semestre 2004, la Commune d'Osselle a précisé son projet et décidé par délibération du 3 septembre 2004 d'assurer la maîtrise d'ouvrage des aménagements du plan d'eau d'Osselle.

Les aménagements envisagés portent sur :

- l'aménagement d'un espace d'accueil
- une aire de stationnement
- l'aménagement d'aire de jeux et de pique-nique
- l'installation de douches et de toilettes temporaires
- un schéma de signalétique

La commune doit rapidement choisir un maître d'oeuvre pour concevoir et prioriser ces aménagements minimums (parking, toilette, accueil..) estimés à 98 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Montant	Pourcentage
Conseil Général du Doubs (CITE)	29 400 €	30 %
Etat (ATSR, axe D)	24 500 €	25 %
CAGB	24 500 €	25 %
Commune d'Osselle	19 600 €	20 %
TOTAL	98 000 €	100 %

Le calendrier de réalisation prévisionnel est le suivant :

- définition du projet : début 2005
- réalisation des travaux : premier semestre 2005

III Demande de subvention à la CAGB

La commune d'Osselle a adressé en date du 27 septembre 2004 un courrier portant notamment sur une demande de subvention pour ces aménagements d'un montant de 25 400 € (25%).

La commune a parallèlement sollicité les autres financeurs : Etat/Région (ATSR), CG25 (CITE).

L'instruction du dossier à la CAGB a été réalisée par la commission II au titre de la compétence tourisme (17/11/04)

Le projet a également été présenté à la commission 6, au titre du contrat d'agglomération (réunion du 3/12/04).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 24 500 € (correspondant à 25% du coût prévisionnel HT) à la Commune d'Osselle pour la réalisation des aménagements en 2005, à prévoir au BP 2005

Pour extrait conforme,

Le Président